



Peut-on contester une mise sous tutelle?

Par Visiteur

Les enfants de mon mari veulent le placer sous tutelle car l'année dernière il a fait 2 d'épilepsie à la suite d'une médication trop forte. A ce jour nous vivons dans notre maison et mon mari est totalement capable de gérer un budget, de plus je suis là et peut l'aider dans certaines démarches. Puis-je m'opposer à sa mise sous tutelle (totalement arbitraire à mon sens) et quelles sont les démarches à faire. Je vous remercie de votre réponse.

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Avant toute chose est ce que l'état de santé de votre mari a fait l'objet d'une expertise médicale réalisée par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur de la République, et qui établit l'altération des facultés de votre mari?

Cordialement